

Saviez-vous que...

21 décembre 2016

Saviez-vous que... l'année de référence pour les fériés mobiles est modifiée?

Le SSPHQ, en collaboration avec les autres syndicats SCFP, a négocié avec Hydro-Québec un changement concernant **l'année de référence pour les congés fériés mobiles**.



L'année de référence est dorénavant fixée **du 1^{er} février au 31 janvier de l'année suivante** pour tous les employés, sauf les ingénieurs et les scientifiques.

Les membres du SSPHQ ont donc maintenant **jusqu'au 31 janvier** pour écouler leurs fériés mobiles. **Exceptionnellement** cette année, nos membres ont 13 mois pour écouler leurs fériés mobiles accumulés depuis le 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 janvier 2017.

Remarquez que le solde de congés fériés est toujours inscrit sur votre feuille de temps.

Tel que convenu avec l'employeur, ceux et celles qui ne sont pas en mesure d'écouler tous leurs fériés mobiles devraient modifier leurs feuilles de temps rétroactivement afin de **régulariser leur solde**, et ce, **avant le 31 janvier 2017**.

Pour les employés qui ne peuvent pas les anticiper ou les prendre en janvier 2017, **une modification rétroactive de leur feuille de temps sera permise**. Le ou la gestionnaire pourra alors remplacer un code de vacances par un férié non utilisé.

Le Centre de services RH (800-7474) peut aider les employés concernés.

Comité mobilisation
mobilisation@ssphq.org

Mobilisation